

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ARISTON**

Date de révision: 09.03.2017

Code du produit: 70171\_CLP

Page 1 de 13

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

ARISTON

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Usage professionnel de nettoyeurs universels pour le nettoyage et l'entretien de toutes surfaces

**Utilisations déconseillées**

Aucune information disponible.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Fabricant**

Société:	DR.SCHNELL GmbH & Co. KGaA	
Rue:	Taunusstraße 19	
Lieu:	D-80807 München	
Téléphone:	+49/89/350608-0	Téléfax: +49/89/350608-47
e-mail:	info@dr-schnell.de	
Interlocuteur:	Josef Feuerstein	Téléphone: +49/89/350608-46
e-mail:	sdb@dr-schnell.de	
Internet:	www.dr-schnell.de	
Service responsable:	Labor	

**Fournisseur**

Société:	---
Service responsable:	ORFILA (INRS, France) + 33 1 45 42 59 59 <a href="http://www.centres-antipoison.net">http://www.centres-antipoison.net</a>

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** Emergency CONTACT (24-Hour-Number) international:  
GBK GmbH +49 (0) 61 32 - 8 44 63

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Mentions de danger:

Peut être corrosif pour les métaux.

Provoque de graves lésions des yeux.

Provoque une irritation cutanée.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Isotridécanol, éthoxylé (2.5-5 EO)

Isotridécanol, éthoxylé

acides sulfoniques, sec-alcanes en C14-17, sels de sodium

hydroxyde de potassium, potasse caustique

**Mention** Danger**d'avertissement:**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ARISTON**

Date de révision: 09.03.2017

Code du produit: 70171\_CLP

Page 2 de 13

**Pictogrammes:****Mentions de danger**

H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H315 Provoque une irritation cutanée.

**Conseils de prudence**

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.  
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.  
P362 Enlever les vêtements contaminés.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

**2.3. Autres dangers**

les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB .  
Un ph élevé peut être nocif pour les eaux.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges**

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## ARISTON

Date de révision: 09.03.2017

Code du produit: 70171\_CLP

Page 3 de 13

## Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
112-34-5	2-(2-Butoxyethoxy)ethanol			5 - < 10 %
	203-961-6	603-096-00-8		
	Eye Irrit. 2; H319			
69011-36-5	Isotridécanol, éthoxylé (2.5-5 EO)			1 - < 5 %
	931-138-8			
	Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3; H318 H412			
69011-36-5	Isotridécanol, éthoxylé			1 - < 5 %
	931-138-8			
	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1; H302 H318			
15763-76-5	Sodium cumenesulphonate			1 - < 5 %
	239-854-6		01-2119489411-37	
	Eye Irrit. 2; H319			
97489-15-1	acides sulfoniques, sec-alcanes en C14-17, sels de sodium			1 - < 5 %
	307-055-2		01-2119489924-20	
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3; H302 H315 H318 H412			
1310-58-3	hydroxyde de potassium, potasse caustique			1 - < 5 %
	215-181-3	019-002-00-8	01-2119487136-33	
	Met. Corr. 1, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1A; H290 H302 H314			
1344-09-8	Acide silicique, sel de sodium			< 1 %
	215-687-4		01-2119448725-31	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H315 H319 H335			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

## Information supplémentaire

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents  
 5 % - < 15 % agents de surface non ioniques  
 < 5 % agents de surface anioniques, phosphonates  
 parfums: Limonène, Linalool

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

## 4.1. Description des premiers secours

## Après inhalation

Diriger les personnes concernées hors de la zone de danger. Veiller à un apport d'air frais.  
 Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

## Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec eau. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

## Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.  
 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 Appeler immédiatement un médecin. Joindre la fiche de données de sécurité.  
 Protéger l'oeil non blessé. Consulter un ophtalmologiste.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ARISTON**

Date de révision: 09.03.2017

Code du produit: 70171\_CLP

Page 4 de 13

**Après ingestion**

NE PAS faire vomir.  
Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.  
Appeler immédiatement un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Le cas échéant les symptômes et effets retardés sont indiqués dans la section 11 ou avec les voies d'administration dans la section 4.1

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

La station pour le rinçage des yeux et les douches de sécurité doivent être à proximité de la zone de traitement.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Jet d'eau en aspersion. / Mousse. / Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). / Extincteur à sec.

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Produits de combustion dangereux  
Oxydes nitriques (NO<sub>x</sub>).  
Oxydes de soufre.  
Gaz/vapeurs, corrosif.

**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.  
En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.  
Vêtements de protection résistant aux alcalis (EN 13034)  
Le cas échéant Combinaison complète de protection.

**Information supplémentaire**

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.  
L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter tout contact avec les yeux et la peau.  
Le cas échéant Attention au risque de dérapage

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).  
Éviter l'introduction dans les eaux de surface et souterraines ainsi que dans le sol  
Éviter l'introduction dans les canalisations, les caves, les fosses de travail ou tout endroit où l'accumulation pourrait être dangereuse

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).  
Traiter le matériau recueilli conformément à la section Élimination.  
Neutralisation possible, seulement par un spécialiste.  
Matière appropriée pour diluer ou neutraliser: Acide.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir section 13, ainsi que l'équipement de protection section 8.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ARISTON**

Date de révision: 09.03.2017

Code du produit: 70171\_CLP

Page 5 de 13

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Outre les données comprises dans le présent paragraphe, vous trouverez d'autres données pertinentes aux paragraphes 8 et 6.1.

**Information supplémentaire**

Assurer une aération suffisante.

Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Observer le mode d'emploi.

Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.

Appliquer les méthodes de travail conformément au mode d'emploi.

Les mesures générales d'hygiène pour la manutention des produits chimiques sont applicables.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Ne stocker le produit que dans son emballage d'origine et fermé.

Ne pas stocker le produit dans les couloirs ou dans les escaliers.

Ne pas utiliser des matériaux ne résistant pas aux alcalis.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
112-34-5	2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	10	67,1		VME (8 h)	
		15	101,2		VLE (15 min)	
1310-58-3	Potassium (hydroxyde de)	-	2		VLE (15 min)	

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Assurer une aération suffisante.

Pour ce faire, procéder par une aspiration locale ou une extraction générale.

En cas de dépassement des valeurs limites d'exposition (VLE):

Utiliser une protection respiratoire adéquate

N'est valable uniquement lorsqu'une valeur de limite d'exposition est spécifiée.

**Mesures d'hygiène**

Les mesures générales d'hygiène pour la manutention des produits chimiques sont applicables.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

**Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection hermétiques. (EN 166)

Le cas échéant Porter un équipement de protection du visage.

**Protection des mains**

Gants de protection en latex naturel (EN 374), Temps de pénétration (temps de perforation) en minutes 480

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ARISTON**

Date de révision: 09.03.2017

Code du produit: 70171\_CLP

Page 6 de 13

Gants de protection en nitrile (EN 374), Temps de pénétration (temps de perforation) en minutes 480

Recommandation: Producteur: KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, E-Mail: vertrieb@kcl.de

Spécification n°: 706 Lapren, 730 Velours Camatril

Crème de protection des mains recommandée

Aucun test n'a été réalisé.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

**Protection de la peau**

Vêtements de protection résistant aux alcalis (EN 13034)

**Protection respiratoire**

En cas de dépassement des valeurs limites d'exposition (VLE): Filtre A (EN 14387), couleur distinctive marron

Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires.

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide
Couleur:	jaune
Odeur:	caractéristique

pH-Valeur:	13
------------	----

**Modification d'état**

Point de fusion:	non déterminé
------------------	---------------

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	~100 °C
--	---------

Point d'éclair:	> 100 °C
-----------------	----------

**Inflammabilité****Testé selon la méthode**

Non.

solide:	non déterminé
---------	---------------

gaz:	non déterminé
------	---------------

**Dangers d'explosion**

non déterminé

Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
----------------------------------	---------------

Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé
----------------------------------	---------------

Température d'inflammation:	non déterminé
-----------------------------	---------------

**Température d'auto-inflammabilité**

solide:	non déterminé
---------	---------------

gaz:	non déterminé
------	---------------

**Propriétés comburantes**

non déterminé

Pression de vapeur:	non déterminé
---------------------	---------------

Pression de vapeur:	non déterminé
---------------------	---------------

Densité:	non déterminé
----------	---------------

Densité apparente:	non applicable
--------------------	----------------

Hydrosolubilité:	facilement soluble.
------------------	---------------------

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ARISTON**

Date de révision: 09.03.2017

Code du produit: 70171\_CLP

Page 7 de 13

**Solubilité dans d'autres solvants**

non déterminé

Coefficient de partage: non déterminé

Viscosité dynamique: non déterminé

Viscosité cinématique: non déterminé

Densité de vapeur: non déterminé

Teneur en solvant: non déterminé

**9.2. Autres informations**

Miscibilité: non déterminé

Solubilité dans les corps gras (g/l): non déterminé

Conductivité: non déterminé

Tension de surface: non déterminé

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Le produit n'a pas été testé.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable en cas de stockage et de manipulation appropriés.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Le contact avec des acides forts provoque des réactions violentes en raison du dégagement de chaleur  
Fort dégagement d'hydrogène possible au contact de métaux amphotères (par ex. aluminium, plomb, zinc)  
(Risque d'explosion !).

**10.4. Conditions à éviter**

Cf. également section 7.

Aucune information disponible.

**10.5. Matières incompatibles**

Éviter tout contact avec des acides forts.

Éviter le contact avec les matériaux ne résistant pas aux alcalis

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Cf. également section 6.2.

Décomposition exclue lors d'un usage conforme.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Observations relatives à la classification: valeur de pH

**Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## ARISTON

Date de révision: 09.03.2017

Code du produit: 70171\_CLP

Page 8 de 13

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
112-34-5	2-(2-Butoxyethoxy)ethanol				
	par voie orale	DL50 mg/kg 5660	Rat		
	dermique	DL50 mg/kg 4120	Lapin		
69011-36-5	Isotridécanol, éthoxylé (2,5-5 EO)				
	par voie orale	DL50 mg/kg >2000	Rat		
	dermique	DL50 mg/kg >2000	Lapin		
69011-36-5	Isotridécanol, éthoxylé				
	par voie orale	DL50 2000 mg/kg >300-	Rat		
	dermique	DL50 mg/kg >2000	Lapin		
15763-76-5	Sodium cumenesulphonate				
	par voie orale	DL50 mg/kg >2000	Rat		
	dermique	DL50 mg/kg >2000	Lapin		
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50 >5 mg/l	Rat		
97489-15-1	acides sulfoniques, sec-alcane en C14-17, sels de sodium				
	par voie orale	DL50 mg/kg >2000	Rat		
	dermique	DL50 mg/kg >2000	Souris.		
1310-58-3	hydroxyde de potassium, potasse caustique				
	par voie orale	DL50 mg/kg 273	Ratte	RTECS	
1344-09-8	Acide silicique, sel de sodium				
	par voie orale	DL50 mg/kg >2000	Rat		
	dermique	DL50 - mg/kg		Aucune donnée disponible	
	par inhalation vapeur	CL50 - mg/l		Aucune donnée disponible	

**Irritation et corrosivité**

Provoque de graves lésions des yeux.  
Provoque une irritation cutanée.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## ARISTON

Date de révision: 09.03.2017

Code du produit: 70171\_CLP

Page 9 de 13

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
112-34-5	2-(2-Butoxyethoxy)ethanol					
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 100		Scenedesmus sp.	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 100	48 h	Daphnia magna	
69011-36-5	Isotridécanol, éthoxylé (2.5-5 EO)					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	>1-10	96 h	Cyprinus carpio (Carpe)	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	>1-10	72 h	Desmodesmus subspicatus	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	>1-10	48 h	Daphnia magna	
69011-36-5	Isotridécanol, éthoxylé					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	>1-10	96 h	Cyprinus carpio (Carpe)	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	>1-10	72 h	Desmodesmus subspicatus	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	>1-10	48 h	Daphnia magna	
15763-76-5	Sodium cumenesulphonate					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	>100	96 h	Cyprinus carpio (Carpe)	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	>100	72 h	Grünalge	Desmodesmus subspicatus
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	>100	48 h	Daphnia magna	
97489-15-1	acides sulfoniques, sec-alcanes en C14-17, sels de sodium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	1-10	96 h	Brachydanio rerio	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	>61 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	9,81	48 h	Daphnia magna	
1310-58-3	hydroxyde de potassium, potasse caustique					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	80 mg/l	96 h	Gambusia affinis	IUCLID
1344-09-8	Acide silicique, sel de sodium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	>100	96 h	Brachydanio rerio	

**12.2. Persistance et dégradabilité**

L'agent de surface contenu dans ce mélange respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## ARISTON

Date de révision: 09.03.2017

Code du produit: 70171\_CLP

Page 10 de 13

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune donnée disponible

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
112-34-5	2-(2-Butoxyethoxy)ethanol	0,56 (25°C)

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune donnée disponible

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucune donnée disponible

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Exemple d'incinérateur adapté.

Par exemple, déposer dans une décharge appropriée.

Neutralisation possible, seulement par un spécialiste.

**Code d'élimination des déchets - Produit**

200129 DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT; fractions collectées séparément (sauf section 15 01); détergents contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

**Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés**

150102 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages en matières plastiques

**L'élimination des emballages contaminés**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Recommandation: Exemple d'incinérateur adapté.

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

Éliminer via "Duales System".

Les emballages non contaminés doivent être revalorisés ou recyclés.

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN1719
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (Trioxisilicate disodique, hydroxyde de potassium, potasse caustique)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	8
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II
Étiquettes:	8
Code de classement:	C5
Dispositions spéciales:	274
Quantité limitée (LQ):	1 L

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## ARISTON

Date de révision: 09.03.2017

Code du produit: 70171\_CLP

Page 11 de 13

Catégorie de transport: 2  
 N° danger: 80  
 Code de restriction concernant les tunnels: E

**Autres informations utiles (Transport terrestre)**

Quantité exceptée : E2

**Transport fluvial (ADN)**

**14.1. Numéro ONU:** UN1719  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A.  
 (Trioxisilicate disodique, hydroxyde de potassium, potasse caustique)  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 8  
**14.4. Groupe d'emballage:** II  
 Étiquettes: 8  
 Code de classement: C5  
 Dispositions spéciales: 274  
 Quantité limitée (LQ): 1 L

**Autres informations utiles (Transport fluvial)**

Quantité exceptée : E2

**Transport maritime (IMDG)**

**14.1. Numéro ONU:** UN1719  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S.  
 (Disodium Trioxosilicatecaustic; potash, potassium hydroxide)  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 8  
**14.4. Groupe d'emballage:** II  
 Étiquettes: 8  
 Dispositions spéciales: 274  
 Quantité limitée (LQ): 1 L  
 EmS: F-A, S-B

**Autres informations utiles (Transport maritime)**

Quantité exceptée : E2

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

**14.1. Numéro ONU:** UN1719  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S.  
 (Disodium Trioxosilicatecaustic; potash, potassium hydroxide)  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 8  
**14.4. Groupe d'emballage:** II  
 Étiquettes: 8  
 Dispositions spéciales: A3 A803  
 Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 0.5 L  
 IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 851  
 IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 1 L  
 IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 855  
 IATA-Quantité maximale (cargo): 30 L

**Autres informations utiles (Transport aérien)**

Quantité exceptée : E2

Passager LQ: Y840

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ARISTON**

Date de révision: 09.03.2017

Code du produit: 70171\_CLP

Page 12 de 13

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Les personnes chargées de la manutention de biens dangereux doivent être informées.  
 Les directives en matière de sécurité doivent être respectées par toutes les personnes participant à la manutention.  
 Il convient de prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter tout dommage.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Le chargement doit se faire comme pour une petite marchandise et non comme pour une marchandise en vrac.  
 Les règlements relatifs aux quantités minimales ne sont pas pris en compte dans ce cas.

**Information supplémentaire**

Référence du risque et codage de l'emballage sur demande.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 55: 2-(2-Butoxyethoxy)ethanol

2010/75/UE (COV): <0,1%

2004/42/CE (COV): <0,1%

**Information supplémentaire**

Classement et identification voir paragraphe 2.  
 Respecter les directives de la médecine de travail/des associations professionnelles

**Prescriptions nationales**

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).  
 Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Modifications**

Sections modifiées: 7, 16

**Abréviations et acronymes**

vPvB = very persistent very bioaccumulative  
 PBT = persistent bioaccumulative toxic

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
 H302 Nocif en cas d'ingestion.  
 H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
 H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Information supplémentaire**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ARISTON**

Date de révision: 09.03.2017

Code du produit: 70171\_CLP

Page 13 de 13

manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

---

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*